

[Texte]

Mr. Stewart (Marquette): The reason for my asking this question is that I know Transair has come up with a proposal to supply this service to western Canada and that it is very, very important to the people of western Manitoba.

As an example, at the present time Brandon and western Manitoba have no air service of any kind, so there are approximately 200,000 Manitobans would use this airport. As you know, there was a commuter service between Brandon and Winnipeg which was discontinued because it did not prove to be that satisfactory.

The reason the people of western Manitoba are interested in this proposal and application is that it will give the people of this area east-west service, which they have not had for a number of years. At the present time, if anybody in western Manitoba, say, is going to Edmonton or Calgary or Vancouver, then they have to drive back to Winnipeg which maybe involves a drive of 250 miles; then they head west from Winnipeg.

If Brandon and this area are going to have efficient economic growth, it is essential that there be proper air service. At the present time, if this service were inaugurated, it would mean that Brandon to Toronto passengers would arrive at their destination in the same time as it now takes them to drive from Brandon to Winnipeg. I think it is sort of ironic that we have a new air terminal in Brandon. The reason I am very interested in this proposal is that the air terminal itself is actually located in the federal riding of Marquette. But we have a new air terminal there and yet we have no air service at the present time. I think this is a very serious situation.

• 0945

Could you tell me how long it will take before a decision is made on this application?

Mr. Benson: I really would have to check into that. It usually takes several months by the time the application is in and the supporting documents. We have to publish that there has been an application, people have the right to object, then there has to be a decision as to whether or not there is to be a public hearing, so it usually takes several months. It may have been in for some time. I do not know. As I have said, it came to my notice that there was an item on the agenda in the Transport Committee.

Mr. Stewart (Marquette): What I would like you to explain to me is, what is the CTC's policy on services to areas like Brandon and Prince Albert?

Mr. Benson: I really cannot comment on the Brandon area specifically. As you know, we made a decision which has been appealed to the Cabinet with regard to what you called a commuter service, so I cannot comment on that because it is at present before the Cabinet.

However, generally our policy is that where someone applies and there is a requirement for service as shown by the public in the public interest—if somebody wants to run the service, there is public interest to run a service—then we would grant such a service providing it did not put somebody else out of business who was operating very close to that point, or something like this. It is very difficult to give a complete policy. It depends on the area you are serving.

[Interprétation]

M. Stewart (Marquette): La raison pour laquelle je pose cette question est que je sais que Trans-Air a fait une proposition pour assurer ce service dans l'ouest du Canada, c'est un service très important aux résidents de l'ouest du Manitoba.

A titre d'exemple, à l'heure actuelle Brandon et l'ouest du Canada ne disposent d'aucun service aérien, et il y a environ 200,000 Manitobains qui pourraient utiliser cet aéroport. Comme vous le savez, il existe un service de navette entre Brandon et Winnipeg, ce service a été interrompu car il n'était pas satisfaisant.

La raison pour laquelle les résidents de l'ouest du Manitoba s'intéressent à cette proposition et cette demande est qu'elle leur assurera un service est-ouest, qui fait défaut depuis plusieurs années. À l'heure actuelle, si un résident de l'ouest du Manitoba, se rend à Edmonton ou Calgary ou Vancouver, il lui faut revenir à Winnipeg, ce qui comporte un trajet en voiture d'environ 250 milles; et ensuite de Winnipeg vers l'ouest.

Si Brandon et la région veulent connaître un développement économique efficace, il est essentiel que l'on dispose d'un service aérien adéquat. À l'heure actuelle, si ce service était instauré, cela voudrait dire que les voyageurs de Brandon à Toronto arriveraient à leur destination dans le même temps que celui qu'il leur faut pour se rendre en voiture de Brandon à Winnipeg. Je pense que cela est d'autant plus ironique que nous disposons d'un nouveau terminus aérien à Brandon. La raison pour laquelle je m'intéresse à cette proposition est que ce terminus se trouve lui-même dans la circonscription fédérale de Marquette. Nous disposons d'un nouveau terminus, mais nous

n'avons pas encore de service aérien à l'heure actuelle. Je pense que cela est très sérieux.

Pourriez-vous me dire combien de temps il faudra attendre une décision à propos de cette demande?

M. Benson: A vrai dire, il va me falloir vérifier les faits. Généralement, il faut plusieurs mois après que la décision a été présentée avec les documents pertinents. Nous avons à la publier, les gens ont le droit de s'y opposer, ensuite il faut décider si l'on tiendra une audience publique ou pas, et par conséquent il faut plusieurs mois. Peut-être que cette demande est arrivée depuis quelque temps. Je ne sais pas. Comme je l'ai dit, je me suis rendu compte qu'il y avait une question à l'ordre du jour du Comité des transports.

M. Stewart (Marquette): J'aimerais que vous m'expliquiez quelle est la politique de la CCT à propos des services aériens pour les régions comme Brandon et Prince Albert?

M. Benson: Je ne saurais vous parler de façon spécifique de la région de Brandon. Comme vous le savez, nous avons rendu une décision pour laquelle un appel a été présenté au cabinet à propos de ce que vous appelez un service de navette, et par conséquent je ne saurais faire de commentaire car cette affaire est entre les mains du Cabinet.

Généralement, notre politique veut que lorsqu'une demande est faite et que l'on requiert des services dans l'intérêt du public, si quelqu'un veut assurer ces services, s'il y a un intérêt public à le faire, alors nous accordons ces services à condition qu'aucun service similaire ne sera interrompu dans le voisinage. Il est donc très difficile de définir une politique. Tout dépend de la région qui est desservie.